



Compte rendu – Réunion de CLE du Boulonnais du 22 Mars 2012

Non-validé en CLE

Personnes présentes :

M. Rouhier – Sous-Préfet de Boulogne sur Mer
M. Parenty – Président de la CLE
M. Juda – Conseil Général du Pas de Calais
M. Herbert – Conseil Général du Pas de Calais
M. Lesaffre – Président Symsageb
M. Barré – CC Terre des 2 Caps
M. Delattre – Association des Maires
M. Pécron – Association des Maires
M. Ruelle – Association des Maires
M. Joly – Association des Maires
M. Godefroy – Directeur d'Ifremer, Mairie de Boulogne sur Mer
M. Merlot – FDAAPPMA
M. Pierru – 6^{ème} section des Wateringues
M. Quehen – Représentant suppléant de la Profession des Carrières
M. Leleu – Chambre d'Agriculture du Pas de Calais
M. Mobailly – Syndicat de la propriété Rurale (suppléant)
M. Mathon - Chef du SDPE, DDTM du Pas de Calais
M. Calvez-Maes – DREAL Nord Pas de Calais
Mme Aubert – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Audollent – Directeur Symsageb
M. Vandemeulebrouck – Animateur de la CLE

Personnes ayant donné pouvoir :

M. De Prémont – Association des Maires à M. Herbert
M. Derrar – Communauté d'Agglomération du Boulonnais à M. Ruelle
M. Jupin - Association des Maires à M. Parenty
M. Rapin – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais à M. Godefroy
M. Bodart – Maire d'Hesdigneul les Boulogne à M. Juda
M. Renard – Usage « Sports et Loisirs » à M. Merlot
M. Coche – Usage « des distributeurs d'eau » à M. Quehen
M. Delabie – Conservatoire du Littoral à Mme Aubert
Mme Clerc – DREAL à Mme Calvez-Maes
M. Jédelé – DDTM à M. Mathon

Personnes excusés :

Mme Splingard - Conseil Régional Nord Pas de Calais

Quorum :

19 personnes présentes sont présentes, et 10 personnes sont représentés. Le quorum (26) est donc atteint.

M. Parenty présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le plan d'entretien et de restauration de la Liane et de ses affluents.
2. La révision du SAGE
3. Points d'informations

1. Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le plan d'entretien et de restauration de la Liane et de ses affluents

M. Audollent, directeur du SYMSAGEB, présente aux membres présents le plan d'entretien et de restauration de la Liane et de ses affluents.

La présentation reprend les objectifs de ce projet, mais également les moyens d'intervention. Ce plan de gestion se déroulera sur 10 ans, une organisation temporelle des actions est également prévue.

M. Parenty rappelle que ce plan de gestion sera également effectué sur le Wimereux et la Slack. Ce plan a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des eaux en 2015.

M. Leleu approuve ce plan d'entretien et de restauration. Une crainte est cependant émise sur les problématiques liées à la prolifération des orties suite à un défaut d'entretien.

M. Audollent rappelle que le volet entretien du Plan de Gestion a pour but d'accompagner localement les exploitants. Par ailleurs, il indique qu'à terme, les espèces plantées prendront le dessus.

M. Parenty demande à la Commission Locale de l'Eau de délibérer sur ce plan de gestion et de restauration.

A l'unanimité, la Commission Locale de l'Eau est favorable à ce projet.

2. La révision du SAGE

M. Vandemeulebrouck présente le bilan de la concertation menée avec la profession agricole suite à l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais.

Demande de modifications	Pris en compte ?	Explications
M113	Oui	Ajout du principe de concertation avec les acteurs locaux
M114	Oui	Reformulation (consultation service juridique de la DREAL)
M116, M118, M119	Oui	Reformulation (consultation service juridique de la DREAL)
Suppression de l'article 6	Non	Nécessité de protéger les zones humides
Modifications des zonages	Oui	Suppression des corps d'exploitation et rationalisation localement
Réunions de concertation	Oui/Non	Organisation de réunions d'informations

A la demande de la Chambre d'Agriculture, 3 réunions d'informations ont été organisées à l'échelle des EPCI.

- pour la CAB : 16 mars 2012
- pour la CCT2C : 19 mars 2012
- pour la CCDS : 21 mars 2012-03-26

Ces réunions ont été l'occasion d'informer sur la portée du SAGE, mais également de faire part des modifications.

M. Parenty rappelle qu'à l'occasion de ces réunions, des craintes avaient été évoquées sur les possibilités de réaliser des épandages au sein de périmètres de protection de captage.

M. Mathon souligne que ces cas sont fixés par l'hydrogéologue. Il propose que les dossiers en questions soient transmis à ces services.

M. Leleu précise que la problématique vient également de la mise aux normes des bâtiments en lien avec la Directive Nitrates. Les agriculteurs vont devoir agrandir leur possibilité de stockage d'effluents.

Mme Calvez-Maes et **M. Mathon** précise que ces problématiques sont liées à la Directive Nitrates, la France n'a pas tenu ses engagements. La réglementation nationale n'est pas encore stabilisée, des dispositions régionales devraient être mis en œuvre.

M. Mathon rappelle à l'ensemble des membres présents les résultats de la campagne menée par les services de la Police de l'Eau. Dans 90% des cas les exploitations agricoles étaient aux normes.

M. Vandemeulebrouck présente les modifications de zonage liées aux zones humides. Les corps d'exploitation ont été retirés notamment des zonages.

M. Vandemeulebrouck, suite à la remarque de M. Delattre rappelle que les PLU devront être compatibles au SAGE qui lui-même est compatible au SDAGE qui est le cadre de référence des SAGE. Cependant les SAGE ne peuvent imposer un classement d'une zone dans les PLU.

M. le Sous-Préfet suite à la remarque de M. Herbert s'étonne de la non-présence en intégralité de la zone de waterings dans les zones humides à enjeux.

M. Vandemeulebrouck rappelle que pour les zones humides à enjeux les données liées aux waterings n'ont pas été prises en compte. Egalement, ces zones humides ne sont pas exhaustives et localisent des enjeux sur le territoire.

M. Mathon précise également la définition des zones humides en rappelant que :

- l'engorgement en eau peut-être temporaire
- que l'absence de végétation peut-être expliquée par nos pratiques

Les carottages sont les seuls moyens d'avoir une confirmation de l'humidité d'une zone.

Suite aux différentes interrogations, **Mme Calvez-Maes** et **M. Mathon** rappellent la difficulté d'identifier les zones humides et la nécessité de les protéger.

M. Leleu émet des remarques sur la non présence de zones humides sur la vallée du Wimereux.

M. Mathon souligne la non-exhaustivité de l'exercice et rappelle que des zones humides peuvent être ajoutées.

M. Herbert souligne la difficulté de choisir le bon critère pour délimiter une zone humide.

M. Parenty rappelle que cette cartographie pourra être modifiée suite à l'enquête publique.

Mme Calvez-Maes demande à ce que soit inscrit dans le SAGE les différents enjeux des zones humides considérés. **M. Vandemeulebrouck** indique que ce travail a été fait, et que cela avait été présenté lors de la réunion de concertation avec le milieu agricole le 1^{er} mars 2012.

M. Parenty procède au vote, une délibération est nécessaire pour que soit lancée l'enquête publique.

M. Mobailly et **M. Lessafre** s'abstiennent.

M. Leleu, **M. Delattre** et **M. Pierru** votent contre.

Les résultats sont donc 24 voix pour, 2 votes blancs et 3 votes contre. La révision du SAGE va se poursuivre, l'enquête publique aura lieu en juin.

3. Points d'informations

M. Vandemeulebrouck rappelle que le Symsageb a obtenu une reconnaissance nationale via son label EPTB. Une démarche de réflexion sur le portage de la CLE pourra être à l'ordre d'une prochaine CLE.

M. Audollent souhaite également exprimer des doutes en lien avec la Directive Inondation :

- la crainte que le Boulonnais ne soit pas reconnu TRI (territoire à risque important) car présentant un ratio de population en zone EPRI (évaluation préliminaire du risque inondation) insuffisant.
- la crainte que le manque de concertation que nous avons déploré pour la phase EPRI se poursuive pour la phase de sélection des TRI.

En conclusion, la parole est laissée à **M. Parenty** et **M. Rouhier**.

M. Rouhier salue les résultats de la concertation et remercie les services de l'état pour les reformulations et leur capacité d'écoute.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Parenty** invite l'ensemble des participants au pot de l'amitié.